



**HAL**  
open science

## Musiques populaires. Changer la vie musicale 1982-1993

Philippe Gumplowicz

► **To cite this version:**

Philippe Gumplowicz. Musiques populaires. Changer la vie musicale 1982-1993. Vincent Martigny; Laurent Martin; Emmanuel Wallon. Les années Lang : une histoire des politiques culturelles, 1981-1993 ; dictionnaire critique, La Documentation Française, 2021, Travaux et documents, 9782111571068. hal-04480432

**HAL Id: hal-04480432**

**<https://hal.science/hal-04480432>**

Submitted on 13 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Musiques populaires

## Changer la vie musicale 1982-1993

En ses différentes variantes – chansons, créations musicales contemporaines, jazz, redécouvertes de musiques anciennes – la musique des *eighties* a mobilisé des énergies, elle a aussi suscité des initiatives politiques. Échange de bons procédés : si des événements musicaux tels la Fête de la musique ou les concerts SOS Racisme de 1985 et 1988 ont accompagné les élans de la décennie, la puissance publique l'en a, dès 1981, récompensée. La quantité de projets musicaux conçus et mis en œuvre durant cette période a certes de quoi « donner le vertige », pour reprendre l'expression de Camille Roy, ancien **inspecteur principal de la Division de l'action musicale** voulue par Maurice Fleuret, Directeur de la Musique entre 1982 et 1986 : « L'Opéra Bastille, la préfiguration du centre baroque de Versailles, la généralisation des centres polyphoniques sur tout le territoire, l'aide aux ensembles baroques, aux ensembles vocaux, la rénovation de la politique de la Danse, la création de l'Orchestre national de Jazz, du studio des variétés, des harmonies-école, des commandes-mission pour les orchestres amateurs, la construction du Zénith, la fondation de l'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique, la restructuration du Conservatoire national supérieur de musique, l'invention de la fête de la musique, l'action en faveur des musiques traditionnelles, la création avec le ministère de l'Éducation nationale des centres de formation de musiciens intervenant (CFMI), le festival Musica de Strasbourg, l'accroissement spectaculaire du nombre d'écoles nationales de musique, l'élargissement des commandes d'État aux musiques différentes, etc. »<sup>1</sup>

Les « moyens », comme on dit, sont là. Les milieux culturels qui agitaient depuis des années le mot d'ordre du 1 % du budget de l'État pour la culture, sont mieux qu'exhaussés, même si le symbolique pourcentage n'est pas atteint. Le budget du ministère de la Culture se contente d'un saut de « 3 milliards à 6 milliards »<sup>2</sup>. Doublement du budget de la culture : L'appel d'air est énorme. Les musiques populaires, du jazz aux musiques traditionnelles (le terme « musiques actuelles » s'imposera entre 1996 et 2000) profiteront amplement de la politique de l'offre mise en place par le gouvernement Mauroy. « Il y aura trois quatre années de vaches grasses », se souvient Luc-Charles Dominique, alors formateur chercheur, puis Directeur musical du Conservatoire occitan. Le duo Lang-Fleuret sait faire valoir ses arguments. Ce doublement budgétaire comble les milieux culturels en même temps qu'elle consolide leur ralliement, certes déjà bien acquis, au nouveau pouvoir.

---

<sup>1</sup> Camille Roy, « Hommage [à Maurice Fleuret] », in Anne Veitl et Noémi Duchemin, *Maurice Fleuret, Une politique démocratique de la musique*, Comité d'histoire du ministère de la culture, Paris, 2000, p. 12.

<sup>2</sup> Pour atteindre le 1%, il aurait fallu que le « budget de trois milliards de francs en 1981 (voté sous Giscard d'Estaing) passe à près de neuf milliards », résume Claude Mollard, *La culture est un combat, les années Mitterrand-Lang*, Paris, Puf, 2015.

## France, terre de mission pour la musique ?

Le militantisme culturel s'est déployé lors des années soixante-dix dans moult assises, colloques, congrès et commissions de partis politiques. Le Parti communiste en a fait une démonstration pratique dans ses municipalités. Il a pointé dans les travaux du Conseil économique et social<sup>3</sup> L'arrivée de la gauche au pouvoir lui donne une amplification nationale. Qui se souvient de cet éphémère ministère dévolu au temps libre d'où sort, le 10 juin 1981, la première mouture d'une « Fête de la musique et de la jeunesse » ? Il ressort de tout cela que ce doublement budgétaire porte témoignage d'une croyance dans la capacité de la musique à exprimer le lien social. À partir de juin 1982, la liturgie de la Fête de la musique en ritualise l'idée.

Le monde musical embraye avec retard sur la ferveur des mouvements d'éducation populaire de l'après-guerre. Nommé Directeur de la musique le 28 octobre 1981, Maurice Fleuret en est persuadé, la musique réunit dans une même dynamique l'illumination de l'individu et l'émancipation collective de la société. Il ne reste qu'à conjoindre l'un et l'autre. L'avenir est radieux, tout obstacle est surmontable, une bonne coordination administrative, une équipe soudée et motivée vitalisera le territoire et révolutionnera les relations des Français avec la musique. Le nouveau Directeur de la Musique regroupe les « pratiques musicales les plus courantes de notre société », harmonies-fanfanes, chorales, chanson, variétés, rock, jazz, folk, dans une Division d'action musicale au sein de la Direction de la Musique et de la danse.

## Réduire/élargir

Maurice Fleuret en est convaincu, la vie musicale est en demande d'ensemencement. Si les musiciens, dans leur grande majorité, se montrent sourds au modèle de l'avant-garde révolutionnaire, mai 68 n'est pas si loin, l'action ordonnée des services de l'État y subviendra. La volonté politique doit relayer, mieux, susciter les initiatives de terrain, amplifier l'horizon d'attente de la société. À ce stade, le pluriel s'impose. Les chanteurs de variétés, les collecteurs de musique traditionnelle, les jazzmen et plus tard les musiciens de rock viennent d'un monde modelé par la transmission orale. Les universitaires du monde anglophone (Philip Tagg) ont, dès les années 1980, inclus dans le concept de « *popular music* » l'ensemble des musiques nées avec la reproduction mécanique et l'industrie du disque à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. « La réduction des inégalités » (la formule se trouve en phase avec le discours politique du temps) possède sa version musicale et musicologique. Maurice Fleuret, qui se présente comme « le directeur de toutes les musiques », affirme leur « égalité en dignité ».

---

<sup>3</sup> Daniel Moreau, *Les Perspectives de la musique et du théâtre lyrique en France* : avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 26 novembre 1980. Daniel Moreau est membre de la direction de la Fédération CGT des cheminots (1959-1979) et militant du PCF.

Sa traduction administrative : « L'ouverture des institutions à la diversité des pratiques et des genres musicaux »<sup>4</sup>.

## Reconnaître/subvenir

« J'avais le sentiment d'avancer dans une terre vierge, une terre de conquête, sans rencontrer de résistance à ce que je mettais en place. Les gens y croyaient, les ronchons étaient peu nombreux »<sup>5</sup>, se souvient Jean Carabona, chargé de mission pour la chanson, le jazz et les musiques improvisées puis inspecteur pour le même secteur. Il aurait pu emprunté la formule à un éditorialiste de juin 1936 : tout est possible.

Maurice Fleuret est conscient que la demande de reconnaissance symbolique du milieu musical non classique doit s'accompagner d'une réparation « sonnante et rébuchante »<sup>6</sup>. À des collectifs qui lui demandent, à l'automne 1981, de soutenir la renaissance des cultures populaires, le « directeur de toutes les musiques » propose de constituer une commission consultative des musiques traditionnelles, « premier jalon dans la co-construction d'une politique publique des musiques traditionnelles, entreprise sans précédent et à longue portée »<sup>7</sup>. À cette structuration des musiques traditionnelles du domaine français, s'accrocheront un Inspecteur au ministère, un Bureau des musiques traditionnelles en 1983, la naissance d'une Fédération des Associations et Actrices de Musiques et Danses traditionnelles (FADMT) en 1985, d'une publication, *Modal*, une intégration au sein des conservatoires agréés avec la création d'un Certificat d'Aptitude en 1989<sup>8</sup>, et la création des Centres régionaux de musiques et danses traditionnelles en 1990, après l'ère Fleuret. « Une structuration unique en Europe », commente Luc Charles-Dominique.

Expertises reconnues, projets musicaux éligibles par la commission des commandes. L'État subventionne des projets ou des résidences de musiciens (Gérard Marais à la Scène nationale de Quimper), aide les lieux de diffusion (Trinitaires à Metz, New Morning à Paris), les festivals de chansons (le Printemps de Bourges reçoit sa subvention de l'État en même temps que la visite de Jack Lang, les Francfolies de La Rochelle), ou de jazz (Vienne, Jazz en Franche comté, Grenoble, Nancy Jazz pulsations, Cluny, workshops du Festival de Nice), les écoles de jazz comme le CIM, l'Orchestre National de Jazz<sup>9</sup> ? Une aile marchante du milieu musical a appris à fréquenter les lambris des bâtiments nationaux. Des Commissions nationales consultatives voient le jour, dont celle pour la chanson et les variétés, pour laquelle Charles Trenet accepte la présidence honoraire (les stars ont droit à une invitation à déjeuner avec le ministre) et celle pour le jazz et les musiques improvisées<sup>10</sup>.

---

<sup>4</sup> Daniel Durney, « Politique de la musique », *art. cit.*

<sup>5</sup> Entretien avec Jean Carabona réalisé le 19 juillet 2020.

<sup>6</sup> Maurice Fleuret, *Interludes*, octobre-décembre 1982, p. 8, cité par Anne Veitl et Noémi Duchemin, *op. cit.*

<sup>7</sup> François Gasnaut, « 6 juin 1982, Création de la commission consultative des musiques traditionnelles » <https://chmcc.hypotheses.org/8716>

<sup>8</sup> Entretien avec Luc Charles-Dominique, 11 août 2020.

<sup>9</sup> Avant 1981, le seul orchestre de jazz subventionné était celui de Claude Bolling.

<sup>10</sup> Entretien avec Jean Carabona, déjà cité.

Captation d'un milieu ? L'État devient l'agent du changement, le guichet de nouveaux besoins, le vivier de nouveaux emplois. Les conservatoires ou écoles de musiques agréés par l'État enseigneront désormais le jazz, la guitare jazz, le piano jazz, les instruments traditionnels, le rock. La création de Diplômes d'État (DE) et de Certificats d'Aptitude (CA) inscrit le statut de professeur de jazz dans une grille de salaires uniformisées.

Entre-temps, les DX 7 Yamaha, qui colorent de leurs sons synthétiques les chansons des années quatre-vingt imposent leur empreinte sonore bien plus que la 4X de L' IRCAM utilisée par Pierre Boulez dans *Répons* en 1981. Cette « machine à nulle autre pareille qu'on ne peut construire qu'en France » (Frank Zappa) est actuellement conservée au Musée de la Musique. Le monde de la recherche n'a pas laissé passer le train des musiques populaires sans réagir. Portée par des sociologues et des musicologues, la revue *Vibrations* apparaît en 1985. Son premier numéro, sous-titré « Revue d'études des musiques populaires » indique un premier intérêt universitaire pour « les branches cadettes de la musique », comme les appelait l'historien Jean-Claude Klein<sup>11</sup>. Cette revue se situait à l'avant-garde d'un champ intellectuel et de pratique musical, traduit aujourd'hui en postes dévolus aux « musiques actuelles » à l'Université et dans les conservatoires.

Philippe Gumplowicz

#### Références bibliographiques

Sur les années quatre-vingt :

- Claude Mollard, *La culture est un combat, les années Mitterand-Lang*, Paris, Puf, 2015.
- François Gasnaut, « 6 juin 1982, Création de la commission consultative des musiques traditionnelles » <https://chmcc.hypotheses.org/8716>.
- Anne Veitl et Noémi Duchemin, *Maurice Fleuret, Une politique démocratique de la musique*, Comité d'histoire du ministère de la culture, Paris, 2000.
- Vibrations. Musiques, médias, société - Persée  
[www.persee.fr](http://www.persee.fr) › collection › vibra

Sur la recherche actuelle sur les musiques populaires.

Gérôme Guibert and Catherine Rudent (dir.), *Made in France, Studies in Popular Music*, Abingdon & New York, Routledge, 2018.

[Volume ! la revue des musiques populaires, Site internet](#)

---

<sup>11</sup> Antoine Hennion définit ainsi *Vibrations* : « Créée dans le fil de la revue *Popular Music* et de l'IASPM en 1981, la revue publia entre 1985 et 1988 les premières recherches faites en France sur cet objet, dans six numéros (« Les musiques métissées », « À la recherche de l'instrument », « Les musiques des radios », « Les musiques des films », « La scène », « Apprendre la musique »).